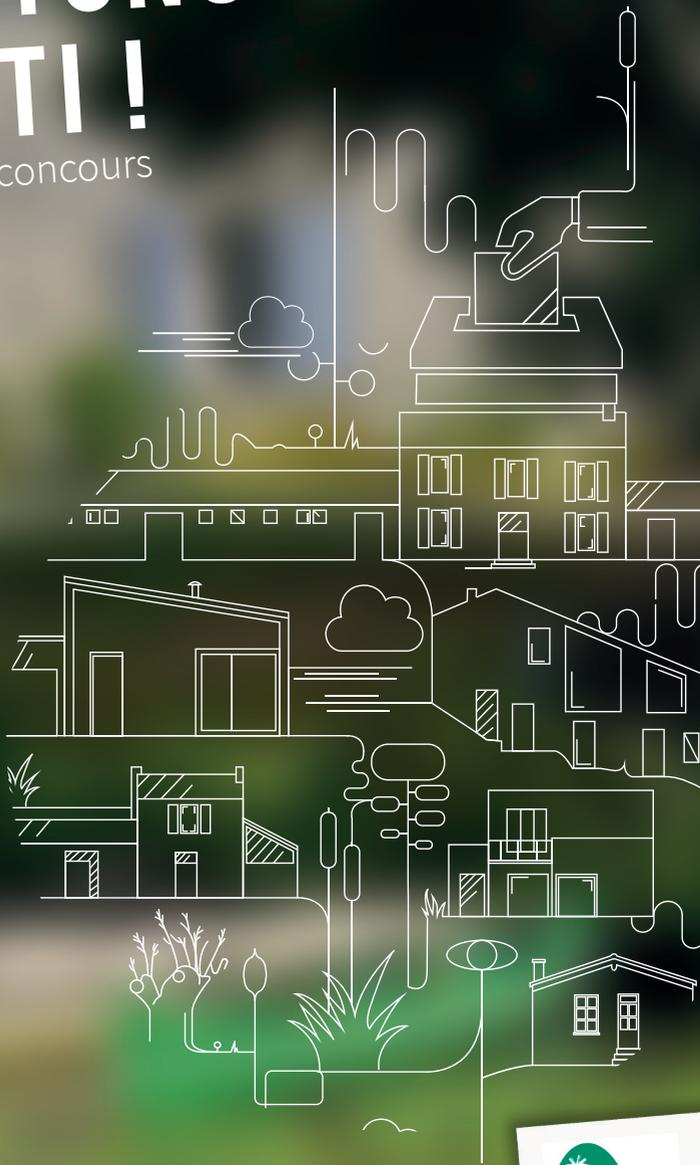
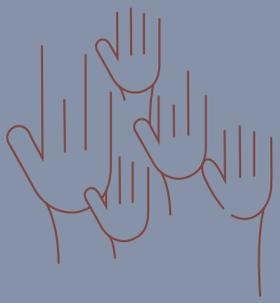


**UN JURY PARTAGÉ**

# DEBATTONS DU BÂTI !

Devenez juré du concours



CONCOURS

« MA MAISON  
DANS LE PARC DU  
**MARAIS  
POITEVIN !** »



**CONCOURS**  
OUVERT JUSQU' AU 15 AOÛT 2017 !

UN DES **PARC** ARCHITECTURES.  
PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN



## OBJECTIFS DU CONCOURS

- › Recueillir des exemples de belles habitations du territoire et récompenser les plus remarquables.
- › Comprendre le regard des habitants sur l'architecture locale et plus largement sur les paysages du territoire.

## UN JURY PARTAGÉ POURQUOI ?

Pour recueillir la perception des habitants sur les paysages bâtis, le Parc souhaite faire **participer les habitants au choix des constructions les plus intéressantes** en organisant un jury partagé.

Ce jury est dit partagé car il réunira :

- **9 habitants volontaires**,
- 3 élus,
- 3 personnes qualifiées en paysage et en architecture.

Au total 15 personnes dont une majorité de citoyens.

Parmi les personnes qualifiées, vous rencontrerez un Architecte des Bâtiments de France, un architecte-conseil de CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) et l'architecte du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc.

**Participer à ce jury sera l'opportunité d'échanger sur ce qui fait la beauté et les caractéristiques des maisons du Parc. Les constructions lauréates du concours seront choisies par le jury, suivant les critères définis lors de ces échanges.**

Ainsi les maisons récompensées seront le reflet d'une vision commune de ce qui concourt à la qualité et la spécificité des habitations et des paysages du territoire.

## DEVENIR JURÉ ! AVANT LE 16 AOÛT !



- › Pour participer au jury, pas de connaissances ou de compétences particulières : juste avoir envie d'échanger, de partager, de travailler en collectif et faire preuve de qualité d'écoute.
- › S'inscrire en remplissant le **formulaire** sur le site internet avant **le 16 août 2017**.



<https://pnr-parc-marais-poitevin.fr/action/un-parc-des-architectures>

# CONSTITUTION DU JURY

Le Parc constituera le jury d'habitants en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en veillant à la mixité et à la diversité des membres du jury. A cet effet, merci de remplir le **formulaire d'inscription** aussi précisément que possible. Le Parc retiendra au total 9 habitants. Il établira également une liste complémentaire en cas de désistement ou d'empêchement de dernière minute. Les inscrits seront avertis de leur participation ou de leur position sur liste d'attente, le 1<sup>er</sup> septembre 2017.



## DÉROULEMENT DU JURY

La participation au jury implique la participation à **2 réunions**, qui auront lieu à la **Maison du Maître de Dignes** à Chaillé-les-Marais (85) :

### VENDREDI 15 SEPTEMBRE

#### EN SOIRÉE (18H-20H30) - RÉUNION DE PRÉPARATION

Pour : > Faire connaissance, découvrir les lieux,  
> Comprendre le déroulé de la journée de jury,  
> S'approprier le rôle et la posture du jury.

### SAMEDI 16 SEPTEMBRE

#### DE 9H30 À 17H30 - JURY

Examen des candidatures et délibérations

- > **Matin** : Échanges et propositions des critères d'appréciation par petits groupes de 3 habitants, 1 élu et 1 personne qualifiée.
- > **Midi** : Buffet offert sur place
- > **Après-midi** :
  - Mise en commun des critères proposés.
  - Choix des critères retenus.
  - Délibérations.

*\* Le temps d'échanges sera ouvert au public, présent en simple auditeur.*

La journée sera animée par le Parc et par l'Ifrée, Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement, associé à cette action pour ses compétences en animation de la participation citoyenne.



# LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2017

## THÈME « JEUNESSE ET PATRIMOINE » :

Le Parc a tenu à ce que cet évènement ait lieu **le samedi 16 septembre 2017, lors des Journées Européennes du Patrimoine.**

En effet, au même titre que les monuments ou le petit patrimoine tels les moulins et lavoirs, nos habitations font partie du patrimoine...

Anciennes, elles constituent le paysage bâti transmis par

nos ancêtres ; récentes, elles construisent peu à peu le patrimoine de demain, celui que nous transmettrons à nos enfants et petits-enfants.

**40** ANS  
LOI SUR  
L'ARCHI-  
TECTURE  
1977 2017



<http://journesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/>

## POURQUOI LA MAISON DU MAÎTRE DE DIGUES ?

Ce lieu a été retenu pour la **qualité du site et son ancrage historique dans le Marais poitevin.**

Bâti ancien patrimonial et architecture contemporaine dialoguent pour proposer **un lieu à la fois intime et en lien avec les paysages du marais desséché.**

Ce mélange harmonieux peut donc être un exemple pour le territoire et reflète l'état d'esprit dans lequel est organisé cet évènement pour la mise en valeur de l'architecture et des paysages du Parc.

<http://www.mmd-maraispoitevin.fr/>



Sud Vendée Littoral

